



## La mission de l'Aumônerie de l'Enseignement Public de Savoie

### 1- L'AEP : un service d'Eglise

L'AEP, service d'Eglise pour la proposition de la foi aux jeunes de l'Enseignement Public, voulu par l'évêque, s'inscrit dans le projet pastoral diocésain.

Extraits Actes du Synode 2002 :

Article 20 – Services et Mouvements

L'Ensemble paroissial ne renferme pas en lui seul toutes les possibilités de la vie en Eglise. Il s'appuie sur les Services et Mouvements et a besoin de leur collaboration pour répondre à sa triple mission : annoncer, célébrer, servir.

Les Services et Mouvements, tout comme les autres groupes constitués de chrétiens sont source d'interpellation pour aider l'ensemble paroissial à grandir et à mieux vivre sa mission.

Ils participent à l'annonce de l'Evangile par leur action propre qui est reconnue et valorisée par l'ensemble paroissial ainsi qu'à l'animation des célébrations liturgiques.

Ils contribuent à ouvrir la communauté de l'ensemble paroissial à la dimension universelle de l'Eglise, aux personnes vivant des situations particulières et aux chrétiens « du seuil ».

Ils accomplissent leur mission de service, attentifs aux besoins pastoraux locaux et fidèles à leur identité propre.

Article 21

Les personnes engagées dans les Services et Mouvements et les autres membres de l'ensemble paroissial ont besoin de se rencontrer et de se (re)connaître pour devenir de réels partenaires afin d'accroître leur collaboration dans un travail de réseaux.

Des collaborations sur des projets précis sont mises en place.

L'ensemble paroissial se donne les moyens de prendre en compte ce qui se vit dans les Services et Mouvements et réciproquement : informations, communication.

Des personnes relais font le lien entre l'ensemble paroissial et les Services et Mouvements. Ces derniers sont représentés au Conseil pastoral.

L'expérience nous incite à dire que les aumôneries, quelles que soient leurs conditions concrètes d'implantation, sont des communautés chrétiennes de proximité. Elles sont liées au champ missionnaire particulier qu'est l'enseignement public. Ceux qui y participent prennent conscience d'être une réalité d'Eglise.

Les aumôneries sont envoyées, organisées et structurées au service de l'annonce de l'Evangile du Christ aux collégiens et lycéens de l'enseignement public et, par eux, à l'ensemble du monde scolaire.

Cet envoi au nom de la mission de l'Eglise est signifié par la nomination des responsables d'aumônerie par l'évêque (ou son représentant), par la présence d'un ministre ordonné, et par les liens avec le service diocésain de l'Aumônerie de l'Enseignement Public. Insérées dans la vie diocésaine et en lien avec les paroisses, les aumôneries vivent de la communion ecclésiale.

Par les dimensions d'accueil et de vie fraternelle, par le souci de tous, particulièrement des plus petits, ces communautés donnent à voir un vivre ensemble caractéristique de l'Évangile. Elles accompagnent chacun de leurs membres dans son histoire et son chemin de foi, débordant largement le temps et les murs de l'aumônerie. Elles constituent ainsi des lieux de vie qui portent déjà en eux-mêmes témoignage de Jésus Christ, source de vie.

Par la diversité de leur composition (jeunes, animateurs, parents, ministres ordonnés, laïcs...), par le rôle que chacun accepte de prendre, par la qualité des liens qui unissent tous les membres, par les célébrations qu'ils partagent, ces communautés sont signes de l'Église.

L'aumônerie communauté d'Église, est un carrefour, un temps et un lieu de passage.

## **2- L'AEP : un service d'Église régit par la loi.**

La création des aumôneries et le fonctionnement de ce service d'Église sont régis par la loi qui garantit l'existence de l'AEP, pourvu que celle-ci respecte les règles communes de la laïcité de l'École (Décret n°60-391 du 22 avril 1960, en application de la loi du 31 décembre 1959 et circulaire n°88-112 du 22 avril 1988).

En effet, du point de vue administratif, l'aumônerie n'existe que parce que les parents en ont fait la demande auprès de l'Établissement scolaire que fréquente leur enfant. Après l'avis consultatif du Conseil d'Administration, son ouverture est agréée par l'inspecteur d'Académie de Savoie.

Suivant les principes définis dans la Constitution, l'État assure aux enfants et adolescents dans les établissements publics d'enseignement la possibilité de recevoir un enseignement conforme à leurs aptitudes dans un égal respect de toutes les croyances.

L'État prend toutes les dispositions utiles pour assurer aux élèves de l'enseignement public la liberté des cultes et de l'instruction religieuse. (Art. L.141-2. Du code de l'Éducation)

L'Église, à travers l'AEP, se donne les moyens d'offrir aux élèves de l'Enseignement Public une proposition de la foi et une initiation à l'expérience chrétienne.

## **3- L'AEP : un service d'Église régit par la loi, en mission auprès des jeunes adolescents scolarisés en collèges et lycées de l'Enseignement Public.**

**Aller vers... Accueillir...**

Fondés sur l'Évangile, les projets d'aumônerie aident les adolescents à se construire et à grandir humainement et spirituellement, en les accompagnant dans leur formation scolaire et dans toutes les dimensions de leur vie.

De l'entrée au collège à la fin du lycée, les aumôneries accueillent les jeunes dans leurs cultures. Elles les accompagnent tout au long du processus adolescent en essayant de rejoindre leurs besoins et leurs désirs propres.

L'aumônerie contribue à établir chez les jeunes des liens entre l'Évangile et leur vie pour parvenir à une cohérence en interrogeant ces pratiques culturelles. Elle est un espace de parole où ils sont écoutés, où, dans la confiance, ils peuvent mettre des mots sur ce qu'ils vivent et ressentent. Les accompagner leur permet de prendre une distance critique par rapport aux différents éléments de leur culture, d'apprendre à en user librement et de donner du sens à leur vie.

Cet accueil est la condition qui permet à l'Évangile d'être annoncé, inculturé.

## **Cheminer avec... Cheminer avec... Cheminer avec... Annoncer... Annoncer...**

Lorsque nous accueillons des jeunes, nous faisons l'expérience que Dieu est déjà là à l'œuvre.

Ces jeunes dans une pluralité de cultures (âges, réseau...) viennent à l'aumônerie avec une diversité d'attentes et de demandes.

- Certains cherchent à approfondir leur foi et à en vivre.
- D'autres sont curieux de l'Évangile et de la personne du Christ.
- D'autres aiment être là dans un lieu où ils se sentent bien.
- D'autres encore ne feront que passer.

Selon le savoir-faire propre au lieu et sa tradition, selon ses moyens et dans la régularité des rencontres proposées, l'aumônerie donne à vivre et à voir aux jeunes un Dieu qui prend corps dans notre histoire et qui se tient résolument à nos côtés, un Dieu qui appelle à la vie.

Dans tous les cas, qu'il s'agisse d'une première annonce ou d'une catéchèse organisée et structurée, nous cherchons à accompagner des jeunes sur des chemins de croissance et des chemins de foi. Au service de cette démarche, l'animateur est témoin, référent, garant de la liberté.

Nos pédagogies veulent donner aux jeunes les moyens de devenir des personnes autonomes capables de :

- rendre compte de leurs idées
- exprimer leur foi
- choisir leur vie
- s'engager dans le monde de manière responsable.

Elles cherchent par là à leur faire goûter que la foi au Christ rend attentifs aux réalités de la vie auxquelles ils sont confrontés et cela les ouvre à des solidarités.

Pour cela, dans les équipes d'aumônerie, les jeunes font l'expérience du débat en apprenant :

- à écouter les uns les autres
- à argumenter
- à accueillir des idées différentes des leurs
- à relire leur vie et leur action.

En accueillant les désirs et attentes des jeunes, en leur proposant de s'engager concrètement au service des autres, en lien avec des associations, par des projets locaux, il leur est donné de s'ouvrir à des réalités humaines, économiques et sociales et d'exercer leur solidarité et leur générosité.

Les moyens mis en œuvre s'inscrivent dans le temps et déploient un mouvement permanent entre ce que vivent les jeunes et l'annonce de l'Évangile.

La place de la Parole de Dieu est centrale pour y découvrir l'amour de Dieu et le salut donné en Jésus-Christ, son Fils, mort et ressuscité. Elle éclaire les choix et la mise en pratique d'un vivre chrétien.

L'initiation à la prière, la proposition et la célébration des sacrements, l'éducation à l'intériorité sont partout prises en charge pour permettre à chaque jeune d'engager et d'expérimenter une relation intime avec Dieu.

L'intelligence de la foi est nourrie par l'approfondissement des fondements de la foi dans une recherche de cohérence entre ce que les jeunes croient et la foi de l'Église.

Il est souvent proposé aux jeunes de rencontrer et d'entendre des témoins de la foi, engagés dans le monde.

La pratique régulière de la relecture permet de mettre au jour le cheminement de chacun et de donner sens à la vie.

Grâce à l'aumônerie et aux animateurs, les jeunes prennent part à la triple mission de l'Église, servir la vie des hommes, annoncer l'Évangile, célébrer le salut, même s'il est parfois délicat de lier ces trois axes.

Aider les jeunes à comprendre et à prendre leur place dans l'Église est une des tâches qu'il appartient à l'aumônerie de prendre en charge.